



Règlement
By-law

4092

● Fermeture de la rue des Fleurs,
entre les rues Workman et No-
tre-Dame.

A la séance du conseil de la ville
de Montréal tenue le 23 juillet
1970,

le conseil décrète:

I. — Est à l'avenir fermée et dis-
continué comme voie publique, la
rue des Fleurs, entre les rues
Workman et Notre-Dame, indi-
quée par les lettres ABCDA au
plan F-30 St-Antoine préparé par
le service des travaux publics le 16
juillet 1970, et dont la description
technique, préparée le 16 juillet
1970, est annexée audit plan, ces
documents étant identifiés par le
greffier de la Ville.

Closing of Fleurs Street, between
Workman and Notre-Dame
Streets.

At the meeting of the Council of
the City of Montreal held on July
23, 1970,

Council ordained:

I. — Shall in the future be clos-
ed and discontinued as a public
street, Fleurs Street, between
Workman and Notre-Dame
Streets, shown by the letters ABC
DA on plan F-30 St-Antoine pre-
pared by the Public Works Depart-
ment on July 16, 1970, the technical
description of which prepared on
July 16, 1970 is attached to the
said plan, such documents being
identified by the City Clerk.

LE MAIRE,

Jean Lapierre
LE GREFFIER DE LA VILLE,

Man. Roy
POUR LA VILLE DE MONTRÉAL,

Montréal le 27 JUIL 1970